

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'améliorer les conditions d'exploitation de la piste existante et le niveau de sécurité des usagers de la plateforme.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux se feront de jour, sous piste fermée pendant la durée des travaux.

Les entreprises auront à leur charge la création de zones d'installation de chantier sur les zones revêtues autant que faire se peut.

Les moyens mis en œuvre pour réaliser le présent chantier seront identiques à ceux d'un projet routier classique.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il s'agit de l'allongement de la piste existante. le fonctionnement en phase d'exploitation sera le même qu'actuellement.

Le projet permettra aux avions fréquentant actuellement la plateforme de l'utiliser dans de meilleures conditions de sécurité et de confort, et d'accueillir ponctuellement des aéronefs de taille légèrement supérieure, toujours dans le cadre d'aviation d'affaire comme actuellement.



4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande d'Autorisation ou de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, en fonction des caractéristiques de gestion des eaux pluviales de l'extension de la piste et du bassin versant intercepté.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Étude d'impact du projet sur l'environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Allongement de la piste existante sur 30 m de large et 200 à 260 mètres de long	mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Aéroport du Loiret-St-Denis de l'Hotel
Zone des Quatre Vents
45550 ST DENIS DE L'HOTEL

Coordonnées géographiques¹

Long. 47 ° 53 ' 52 " N Lat. 2 ° 09 ' 53 " E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?



5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Aérodrome en fonctionnement. La piste faisant l'objet du projet est utilisée pour le décollage et l'atterrissage des aéronefs. Les parcelles vouées à accueillir le prolongement de la piste sont cultivées à l'heure actuelle. Elles appartiennent à l'Aéroport et sont loués à un exploitant. Le site ne sera plus cultivé à termes.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Saint-Denis-de-l'Hôtel a approuvé son PLU le 17 mars 2014. L'aéroport bénéficie de zonages spécifiques, Uz, UL et UZa (pour la piste).
Le projet s'étend en partie sur la zone UZa, dans le prolongement de la piste existante, puis sur les parcelles au Nord-Est, classées en zone A. La zone A autorise "les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif", le projet ne va pas à l'encontre des interdictions inscrites dans le règlement de la zone A.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE du Loiret des infrastructures de l'Etat dans le Loiret approuvé le 13 juillet 2012. Le plan concerne les infrastructures routières et ferroviaires. L'aéroport du Loiret fait l'objet d'un plan d'exposition au bruit approuvé en avril 2010.



dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Denis-de-l'Hôtel est concernée par le PPRI du Val d'Orléans - Val Amont approuvé le 20 janvier 2015. L'aéroport n'est pas concerné par le risque d'inondation. Seul le PEB de l'aéroport du Loiret-St-Denis-de-l'Hôtel est en vigueur sur le territoire et concerne directement le projet et ses environs.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune activité potentiellement polluante n'a eu lieu sur site. De la même manière, l'aéroport étant récent, il n'y a pas de problématique de pollution pyrotechnique suite à la Seconde Guerre mondiale.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aéroport se situe à environ 4 km au Nord du site Natura 2000 de la Vallée de la Loire du Loiret et environ 6 km à l'Ouest du site Natura 2000 de la forêt d'Orléans
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique protégé le plus proche est l'église de Jargeau dont le périmètre de protection est à plus de 3,5 km au Sud-Ouest de l'aéroport. L'ensemble de la commune de Saint-Denis-de-l'Hôtel est inclus dans la zone de protection du site UNESCO du Val de Loire. Le site UNESCO est situé à 3,5 km au Sud de l'aéroport.



6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne nécessitera que l'apport des matériaux nécessaires à la structure de la voirie de la piste. Il ne s'agit pas d'apport et de prélèvements in situ de ressources naturelles
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit de l'extension d'une infrastructure existante. le projet sera dans la continuité de l'existant et dans l'emprise de l'aéroport. L'aéroport ne se situe pas dans ou à proximité d'un réservoir de biodiversité ou corridor biologique inscrit au SRCE.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seule la gestion des eaux pluviales pourra être impactée. Le dossier Loi sur l'Eau qui sera réalisé permettra de mettre les mesures nécessaires pour assurer des rejets propres et à débit régulé dans le milieu naturel.



	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consommera des terrains non bâtis en prolongation de la piste existante. Il s'agit de terres agricoles actuellement cultivées. Les terrains sont de la propriété de l'aéroport. Les emprises nécessaires au projet ne
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet permettra améliorer l'exploitation de l'aéroport. Cette amélioration n'a pas pour objectif d'augmenter le trafic aérien. Des aéronefs de taille légèrement supérieure pourront ainsi atterrir ou décoller de l'aéroport. Les nuisances sonores seront équivalentes à la situation actuelle.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Seul l'éclairage (balisage) de l'extension de la piste sera ajouté à l'éclairage existant. Cet éclairage n'a pas d'impact significatif sur la</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'augmentation du trafic pourra engendrer des rejets supplémentaires. Il s'agit d'une nuisance déjà présente avec le trafic aérien existant.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales interceptées par le projet devront être gérées. Il s'agit d'une surface imperméable supplémentaire.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principales incidences attendues du projet concernent la gestion des eaux pluviales de l'extension par rapport au système de gestion des eaux pluviales actuelles. Le projet prévoira les infrastructures nécessaires pour proposer des rejets de qualité et quantité satisfaisante dans le milieu naturel.

Le projet sera soumis à la Loi sur l'Eau et nécessitera une étude plus précise de ces incidences sur la ressource en eau et les milieux humides et aquatiques. Au vu de ces éléments il ne semble pas opportun de réaliser une étude d'impact.



8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Extrait du PLU

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

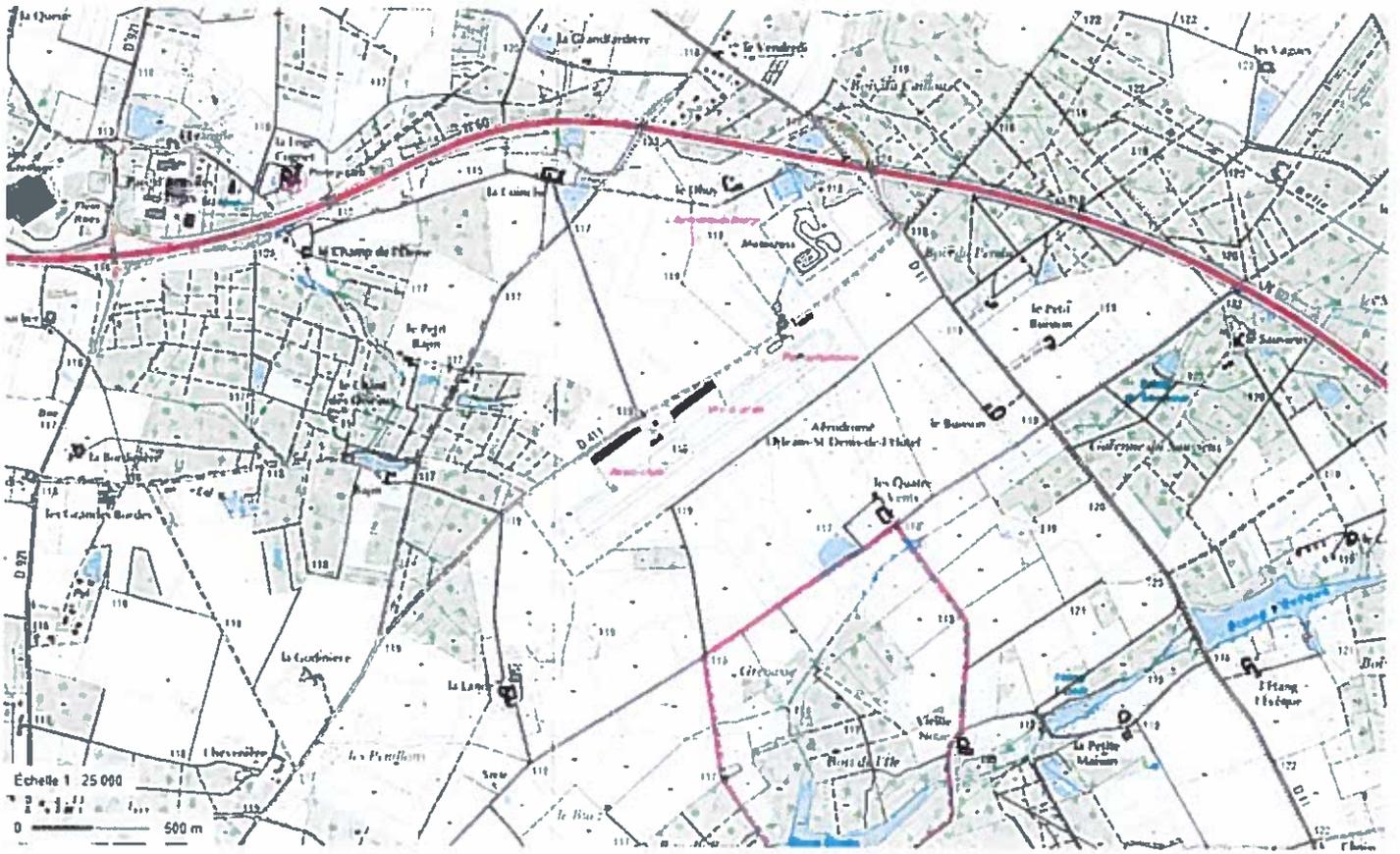
Signature

Jean-François VASSAL

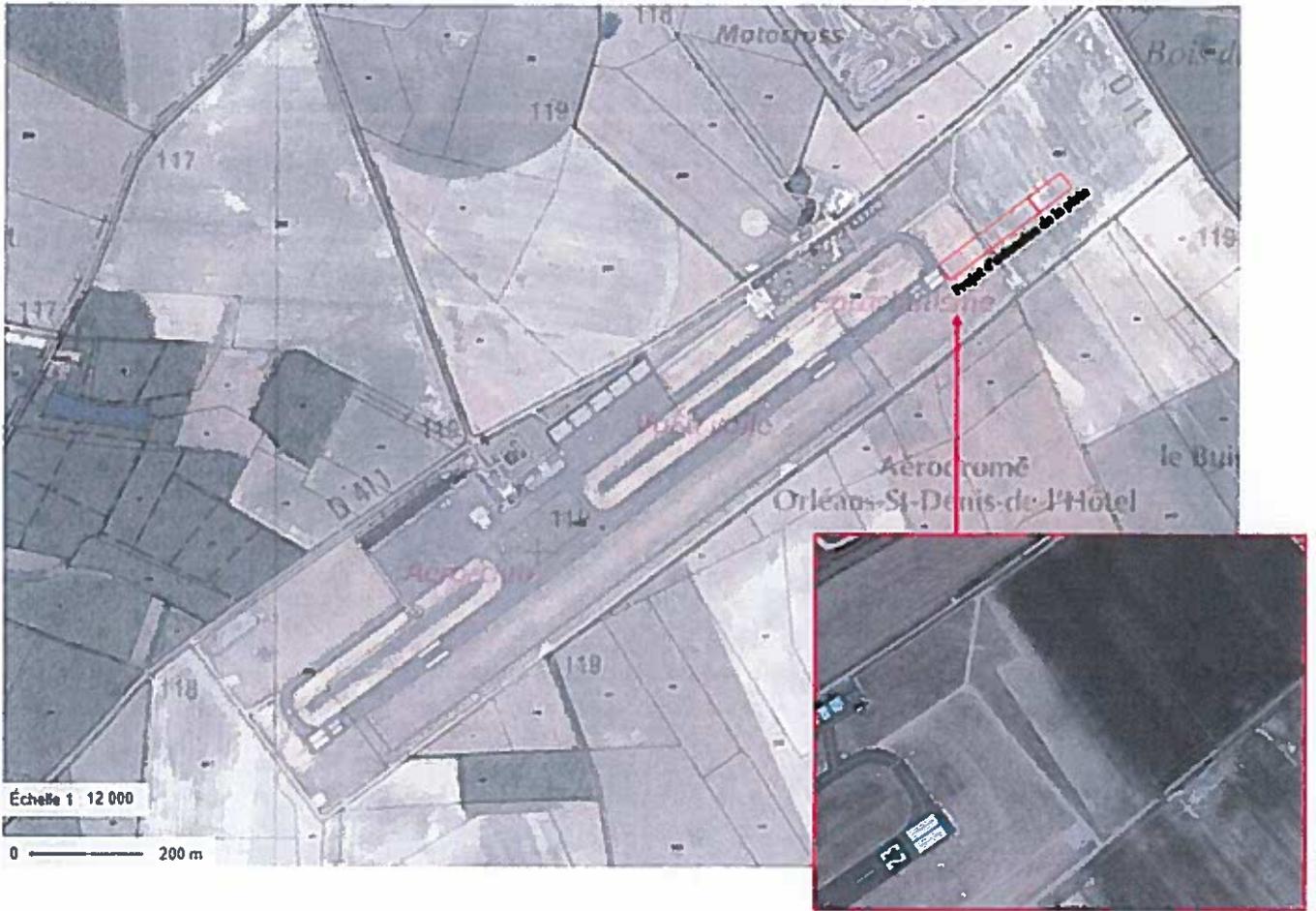
AEROPORT du LOIRE Directeur
SMAEDAOL
 Les Quatre Vents
 45550 SAINT DENIS de L'HÔTEL
 Tél. 02.38.46.33.32 - Fax 02.38.46.33.31
 www.loiret.aeroport.fr



CARTE GENERALE DE SITUATION



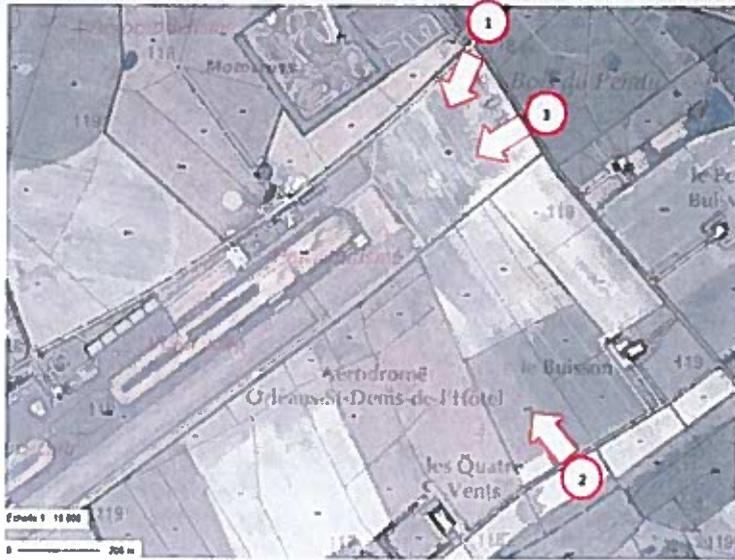
ZOOM SUR LE SITE ET EMPRISE DU PROJET



PHOTOGRAPHIE AERIENNE DU SITE EN 2015



PHOTOGRAPHIES DE L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR DU SITE (VUES DE 2013 ET 2015)



PHOTOGRAPHIES DE LA PROXIMITE IMMEDIATE DU SITE (VUES DE 2016)



